

## REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

### 40<sup>ème</sup> Rallye Régional du Florival – PEA – 8 et 9 Août 2025

#### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 10 mai 2025 .....

Ouverture des engagements : 10 mai 2025 .....

Clôture des engagements : Lundi 28 juillet à minuit cachet de la poste faisant foi .....

Parution du carnet d'itinéraire : Samedi 2 août 2025 Parking Mahle Rouffach .....

Vendredi 8 août 2025 Parking Mahle Rouffach .....

Dates et heures des reconnaissances : Samedi 2 août 2025 de 9h à 19h.....

Vendredi 8 août 2025 de 9h à 19h .....

Vérifications administratives le : Vendredi 8 août de 18h à 21h Lieu : Parking Mahle Rouffach .....

Samedi 9 août de 7h15 à 9h Lieu : Parking Mahle Rouffach .....

Vérifications techniques le : Vendredi 8 août de 18h15 à 21h15 Lieu : Parking Mahle Rouffach .....

Samedi 9 août de 7h30 à 9h15 Lieu : Parking Mahle Rouffach .....

Heure de mise en place du parc de départ le Samedi 9 août de 6h30 à 9h30. Parking Mahle Rouffach .....

1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le Samedi 9 août à 8h30 Salle Polyvalente de Rouffach .....

Publication des équipages admis au départ le Samedi 9 août 2025 à 9h45 Lieu : Parking Mahle Rouffach .....

Publication des heures et ordres de départ le Samedi 9 août 2025 à 9h45 Lieu : Parking Mahle Rouffach .....

Départ de : Rouffach, Parking Mahle à 10h .....

Publication des résultats partiels le Samedi 9 août Parc Assistance / Parc de Regroupement / Parking Mahle Rouffach

Arrivée à : Rouffach Parking Mahle à 20h02.....

Vérifications finales Lieu : Garage Porhansl – 68360 SOULTZ.....

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye le Samedi 9 août, 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent, Parking Mahle Rouffach

Remise des prix le Samedi 9 août Parking Mahle Rouffach

La remise des prix aura lieu avant l'ouverture du parc fermé d'arrivée

#### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de la Plaine de l'Ill organise le 40<sup>ème</sup> Rallye Régional du Florival en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Grand Est le **16/05/2025**...sous le numéro **...30**. et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **...399** en date du **16/05/2025**.

#### *Comité d'Organisation*

Président : M. ANDRES Christophe .....

Membres : Tous les membres de l'ASA Plaine de l'Ill .....

Secrétariat du Rallye, Adresse : 5 rue de Guebwiller – 68500 BERGHOLTZ.....

Téléphone : 03.89.76.28.25 .....

Mail : [asapi0318@orange.fr](mailto:asapi0318@orange.fr).....

Permanence du Rallye : Salle Polyvalente de Rouffach .....

Lieu, date, horaire : Vendredi 8 août de 18h à 22h, samedi 9 août de 6h à la fin du rallye .....

#### *Organisateur technique*

Nom : Ecurie Lefebvre – M. WINKLER Gérard

Adresse : 5 rue de Guebwiller – 68500 BERGHOLTZ

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA

### 1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. .... Licence n°
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	M. Gilbert HORALA. .... Licence n°12674
	M. Serge BLONDEL ..... Licence n°192216
Directeur de Course Général	M. Franck MADER..... Licence n°187564
Directeurs de Course Adjoint au PC	M. Daniel BLANQUIN ..... Licence n°1941
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	M Jean Jacques SICHLER..... Licence n°17673
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	M. Francis ROMBOURG ..... Licence n°34694
Commissaire Technique responsable	M. Christian BONIN ..... Licence n°1188
Commissaires Techniques adjoints	M Vincent ANGELINI..... Licence n°206030
	M. Raphaël DIPPERT ..... Licence n°33491
Médecin chef	M. .... Licence n°
Chargés des relations avec les concurrents	M. .... Licence n°
Chargé des relations avec la presse	M. Thierry HAASER ..... Licence n°140495
Chronométrateurs	Mme Nancy GIETZENDANNER..... Licence n°220615
	Mme Adeline BENOIT ..... Licence n°217180
	M. Alain SICHLER ..... Licence n°259784
	Mme Sabine JEDREK ..... Licence n°317059
Classements	M. Gérard PEUREUX ..... Licence n°11719
	Mme Odile PEUREUX..... Licence n°11716

### 1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye du Florival compte pour la Coupe de France des Rallyes (coef 2) et du championnat des rallyes de la ligue grand Est.

### 1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés pourront vérifier leur inscription à l'issue de la clôture des engagements à l'adresse suivante :

<https://www.icareracingcompetition.fr/evenements> --> Rallye du Florival

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au rallye 40<sup>ème</sup> Rallye Régional du Florival doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le Lundi 28 juillet 2025 à minuit

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum tout support confondu.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 330,00 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 660,00 €
- Un seul membre ASAPI dans l'équipage : 310,00 €
- Equipage membre ASAPI : 290,00 €
- Une somme forfaitaire de 170 euros sera conservée par l'organisateur en cas de forfait après le 4 août 2025.

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. **Le chèque doit être établi à l'ordre de : ECURIE LEFEBVRE impérativement**

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### **4.3P. ASSISTANCE**

Le Parc Assistance situé sur le parking Mahle à Rouffach, sera accessible à partir de 18h le vendredi 8 août et devra être **IMPÉRATIVEMENT LIBRE LE DIMANCHE 10 août à 11HRS.**

En dehors de ce jour et de ces horaires, aucune voiture et aucune personne n'aura le droit de pénétrer dans ce Parc sous peine d'exclusion de l'équipage engagé à cette course.

Une seule voiture d'assistance par voiture de course sera autorisée à accéder au Parc Assistance.

Les remorques seront garées sur les emplacements réservés et signalés sur le parking Mahle à Rouffach.

**4.3.1.4 :** Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
  - **D'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,**
  - De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
  - **De disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures**
  - De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.
  - En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.
- Une pénalité de 200 € sera appliquée pour toutes infractions constatées.**  
Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.  
Les pénalités sont cumulables

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### **5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### **5.2P PUBLICITE**

La publicité collective obligatoire sera communiquée par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### **6.1P. DESCRIPTION**

Le 40<sup>ème</sup> Rallye du Florival représente un parcours de 199,90 km.

Il est divisé en 1 étapes et 4 sections.

Il comporte 1 épreuve spéciale d'une longueur totale de 40 km.

L'épreuve spéciale est : « ES 1,2,3,4 : Col du Firstplan »

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

### **6.2P. RECONNAISSANCES**

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes : Samedi 2 août 2025 de 9h à 19h

Vendredi 8 août 2025 de 9h à 19h

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Prix en espèces :OUI

CLASSEMENT	SCRATCH	CLASSE
1 <sup>er</sup>	300,00 €	100,00€ (1 à 5 partants)
2 <sup>ème</sup>	200,00 €	80,00 € (6 à 9 partants)
3 <sup>ème</sup>	100,00 €	50,00 € (+10 partants)

**Les chèques seront envoyés aux ayants droit dans la semaine suivant l'épreuve**

**Les prix seront réduits de 50% si le nombre de partants est inférieur à 50.**

Coupes : lots ou coupes

Scratch :  
1<sup>er</sup> 1 Coupe ou Lot  
2<sup>ème</sup> 1 coupe ou Lot  
3<sup>ème</sup> 1 coupe ou lot

Classes :  
1<sup>er</sup> 1 coupe ou Lot (si 2 partants)  
2<sup>ème</sup> 1 coupe ou Lot (si 4 ou + 6 partants)  
3<sup>ème</sup> 1 coupe ou Lot (si 8 ou + 9 partants)

Féminine 1<sup>ère</sup> 1 coupe ou Lot

**La remise des prix se déroulera le : Samedi 9 aout 2025 – Parking Mahle à Rouffach**